

## PLAN D'ACTION ET DE RÉCONCILIATION DE LA COUR DU QUÉBEC EN MATIÈRE AUTOCHTONE

---

- 1- **DÉCLARER** auprès des juges, des juges de paix magistrats et de tous les partenaires que les services de justice rendus par la Cour itinérante sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James (Nation Crie), du Nunavik (Nation Inuit) et de la Côte-Nord (Nations Innue et Naskapie) relèvent désormais de l'ensemble de la Cour du Québec et non d'une responsabilité locale ou régionale;
- 2- **PUBLIER** les déclarations suivantes qui font état des orientations de la Cour du Québec à l'égard de la Cour itinérante :
  - Déclaration de la Cour du Québec à l'endroit des Premières Nations et des Inuit;
  - Déclaration de la Cour du Québec à l'intention des juges et juges de paix magistrats;
- 3- **LANCER** une consultation auprès des Premières Nations et des Inuit afin d'examiner les services judiciaires rendus par la Cour du Québec auprès d'eux, et ce, afin de mieux répondre à leurs besoins;
- 4- **DEMANDER** la création d'un poste de juge en chef adjoint responsable de la justice auprès des Premières Nations et des Inuit et, entre-temps, **DÉSIGNER** un juge responsable afin de coordonner la mise en place des nouvelles orientations de la Cour du Québec à cet égard;
- 5- **DEMANDER** l'ouverture de postes existants et de postes additionnels dédiés à la Cour itinérante (dont la Centralisation des urgences), avec divers lieux de résidence pour les juges et juges de paix magistrats;

- 6- **CRÉER** une équipe de juges puînés et de juges suppléants pour siéger à la Cour itinérante;
- 7- **ENTREPRENDRE** les démarches nécessaires afin que le ministère de la Justice mette à la disposition de la Cour itinérante sur la Côte-Nord un « organisateur de voyage »;
- 8- **METTRE** sur pied un programme d'accueil, de mentorat et de formation des juges siégeant à la Cour itinérante;
- 9- **ADOPTER** des directives et politiques internes relatives au fonctionnement de la Cour itinérante;
- 10- **DÉTERMINER** la structure adéquate afin de gérer les assignations à la Cour itinérante.

\* \* \* \* \*

Juin 2024